



Fonds
Intersectoriel
des Services
de Santé

CLÔTURE DES
INSCRIPTIONS
13/03/2020

Le projet de formation en

ART INFIRMIER

RELANCE
SEPTEMBRE
2020



..... (projet 600)



Qui peut participer ?

Les travailleur·euse·s de certains secteurs relevant de la Commission Paritaire des établissements et services de santé.

Quel est le principal avantage ?

Vous suivez une formation en art infirmier, niveau breveté ou bachelier tout en conservant votre rémunération.

Vous êtes intéressé·e ?

- Vous pouvez vous inscrire jusqu'au 13 mars 2020.
- Le dépliant et les formulaires d'inscription sont à votre disposition chez votre employeur ou sur notre site.

Plus d'informations sur www.fe-bi.org

